



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-260
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 5 juin 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-260 intitulé :
Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux, ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 19 juin 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1275-260 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement n° 1275-260 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

Note explicative du Règlement 1275-260

Le règlement n° 1275-260 a pour objet d'alléger la réglementation en ce qui a trait au nombre, à l'emplacement et aux dimensions des enseignes de même que la superficie des bâtiments de certains établissements commerciaux compris dans les zones C3-353, C3-356 et C3-357.

En vertu de l'article 123 de la LAU, ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation des personnes habiles à voter, soit de spécifier, par zone, les densités d'occupation du sol de même que la superficie totale de plancher des bâtiments (art 113, par. 3 et 5).

Service du développement et de l'aménagement du territoire
10 mai 2017

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de juin deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

